

Syndicat National **F.O** des Lycées et Collèges Section académique de Créteil

Maison des syndicats 11-13 rue des archives 94010 Créteil Cedex Tel: 01 49 80 91 95 - 68 92 Fax 01 49 80 68 96

E-Mail: snfolc.creteil@gmail.com Site: www.snfolc-creteil.fr

Créteil, le 21 avril 2020

Non, Monsieur le ministre, à Créteil comme ailleurs,

on ne combat pas les inégalités sociales en déréglementant tout et en exposant les personnels, les élèves et leur famille à la maladie!

> Il y a urgence à allouer les moyens nécessaires au rattrapage des heures de cours perdues!

Dans son compte rendu de discussion du vendredi 17 avril, la section syndicale Force Ouvrière du lycée Jean-Jaurès de Montreuil écrit « Au moment où il est question de retour en classe progressif le 11 mai, nous avons en tête les conditions calamiteuses dans lesquelles le Ministère a différé la fermeture des classes, il y a un mois, avant de la promulguer : déni de l'épidémie, refus d'écouter les personnels exerçant leur droit de retrait, propos lénifiants... Comment faire confiance à un tel Ministre ? Quel crédit accorder à cette date du 11 mai sortie du chapeau ? »

Tout le monde se souvient en effet des réponses autoritaires apportées par la direction académique aux collègues de Paul-Eluard de Montreuil ou de Blaise-Cendrars à Sevran alors que les premiers cas d'élèves atteints par le virus étaient actés. Depuis, **l'académie de Créteil a été très durement touchée par l'épidémie.** Le taux de surmortalité de 63% sur une semaine en Seine-Saint-Denis en est une illustration tragique, le décès d'un collègue aux Lilas en est une autre.

Le comité technique académique du 21 avril a adopté, avec les voix des fédérations syndicales FSU, FNEC-FP FO, CGT Educ'action et SUD Éducation (abstention de l'UNSA) le vœu suivant : « Pour les élu-e-s du CTA, il est hors de question d'envisager une réouverture des établissements le 11 mai alors que les conditions sanitaires ne sont pas réunies et que nous savons aujourd'hui, comme le confirme l'ordre des médecins, qu'elles ne le seront pas. Pour nos organisations, aucune réouverture des établissements n'est envisageable sans que soit organisé préalablement le dépistage systématique et généralisé des personnels et des élèves, les conditions d'application des gestes barrière, la distribution de masques, en respect de l'avis présenté au CHSCT-M d'autant plus dans notre académie, faisant partie des zones les plus touchées. »

Parmi les annonces du ministre Blanquer de ce 21 avril, la réouverture d'un collège et d'un lycée serait conditionnée « au respect strict d'un protocole sanitaire défini nationalement ». Que contiendra ce protocole ? Nul ne sait. Rappelons quand même que le protocole préconisé par la Haute Autorité de la Santé « indépendante » jugeait il y a peu le port du masque « inutile » ...quand il n'y avait pas de masques disponibles ! Jugera-t-il le dépistage systématique de tous les élèves et personnels également inutile en l'absence de tests ? Nous pouvons le craindre...On se souvient que la parole de l'ordre des médecins, qui s'est opposé à la réouverture des écoles dès le 11 mai, a été tenue pour quantité négligeable par le président Macron. On ne peut donc que se méfier d'un « protocole sanitaire » national dont les considérants devraient être conformes aux impératifs de reprise économique dictés par le Medef

Le SNFOLC Créteil appelle donc tous les collègues à signer la pétition initiée par la FNEC FP FO, fondée sur un avis voté par Force Ouvrière et la FSU, au Comité Hygiène, Santé et Conditions de Travail Ministériel (CHSCT-M) : le 11 mai ou après... pas de reprise sans dépistage systématique, sans tous les moyens de protection nécessaires!

(https://www.fo-fnecfp.fr/le-11-mai-ou-apres-pas-de-reprise-sans-depistage-systematique-sans-tous-les-moyens-de-protection-necessaires/)

Le ministre ose prétendre mettre en oeuvre cette reprise échelonnée (semaine du 11 mai pour une « pré-rentrée » de tous les professeurs, semaine du 18 mai pour les élèves de 6ème, 3ème, 1ère et Terminales, semaine du 25 mai pour les autres élèves) au nom de la lutte contre « les inégalités sociales ».

Les annonces de ce 21 avril ne font que confirmer a contrario le chaos pressenti de cette prétendue reprise : des élèves disséminés sous 4 statuts différents (en classe, en étude, à la maison, occupés par des activités sportives et culturelles), dans des groupes de 15 élèves au plus, toute latitude étant offerte aux établissements pour organiser ces « menus » : horaires disciplinaires, choix des élèves...Bien loin de réduire ces « inégalités scolaires », ces mesures ne

feraient que les accentuer. Il serait ainsi reconnu officiellement qu'un élève de 3^e n'aurait pas les mêmes heures de cours que son ex-voisin de classe...il n'est même pas certain que toutes les disciplines pourraient être enseignées en présentiel dans un établissement.

Cette déréglementation constitue en elle-même une attaque frontale contre le statut des enseignants. Le SNFOLC Créteil s'opposera à toute remise en cause des obligations de service des personnels! En particulier, les enseignants ne doivent pas être sommés, dans la même journée, de surveiller des études, faire classe à des groupes de 15 et assurer un prétendu « enseignement à distance » pour les autres « exclus ».

Cette « organisation » esquissée par le ministre Blanquer exigerait en effet **qu'une partie des élèves soit privée de classe**. Sur quels critères ? Sociaux ? Comment choisir 15 élèves d'une classe de 25 dans un collège REP+ ? Et qui devrait faire ces choix ? Les enseignants ? Les chefs d'établissement sur la base du dossier social des parents ? Sur la base d'une évaluation de « *la motivation et de l'assiduité à distance* » ressassées par M. Blanquer pour justifier la suppression du baccalauréat national ?

« Qu'on ne compte pas sur nous pour trier ceux qui auraient droit à un enseignement sur place avec nous et ceux qui n'y auraient pas droit: nous n'avons pas vocation à choisir nos élèves, même sur critères sociaux, nous n'avons pas vocation non plus à désigner ceux qui prendraient des risques en brisant le confinement, sachant que ce seraient bien souvent ceux dont les parents s'exposent aussi en étant convoqués au travail. » ont écrit les membres de la section Force Ouvrière de Jean-Jaurès Montreuil.

Ils ont raison! La mission première des enseignants reste d'enseigner! L'urgence est à un véritable plan de rattrapage des heures de cours perdues!

Au cours du comité technique académique du 21 avril, le recteur a confirmé qu'il n'y aurait « aucune enveloppe de moyens supplémentaires » allouée aux collèges et lycées l'an prochain. Aucune heure de cours, aucun poste, aucun CPE supplémentaire...seules les heures « devoirs faits » non utilisées cette année pourront être réinvesties l'an prochain : comment dans ces conditions permettre aux élèves de rattraper toutes les heures de cours perdues, toutes les notions scolaires non acquises ? Il y aurait donc une enveloppe de près de 400 milliards, et quasi extensible à l'infini pour « garantir les prêts bancaires » et toujours moins, y compris au sortir de cette période de décomposition scolaire, pour l'Ecole de ce pays ?

Inacceptable!

En résumé, le ministère, au nom de « la compensation des problèmes sociaux » (Blanquer, 21 avril en commission à l'assemblée nationale) ...

- ... met en danger élèves et personnels en les livrant à la circulation du virus ;
- ... accentue et accélère la déréglementation en termes de statuts des enseignants (avec des obligations de services adaptées aux exigences locales des établissements)
- ... accentue et accélère le démantèlement des horaires nationaux, des programmes nationaux, des diplômes nationaux (via le contrôle continu)....
- ...mais ne débloque aucun moyen supplémentaire pour permettre une véritable remise à niveau des élèves et permettre réellement de lutter contre les inégalités scolaires!

A l'opposé, le SNFOLC Créteil appelle les collègues dans chaque établissement à se réunir par tous les moyens (visio-conférences...), et à établir leurs cahiers de revendications :

Pas de reprise sans tests systématiques, sans tous les moyens de protection nécessaires! Et quand les garanties sanitaires seront satisfaites, attribution des heures de cours, des postes, de tous les moyens nécessaires pour organiser le rattrapage de tous les élèves!